



Québec, le 26 avril 2010

Madame Anik Montminy
Directrice de cabinet
Bureau du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Chère collègue,

Vous trouverez joint à la présente, une note en réponse aux extraits de pétitions déposés le 1^{er} avril dernier par le député de Saint-Hyacinthe, monsieur Émilien Pelletier, concernant l'application des démarches de redressement des normes de l'assurance stabilisation des revenus agricoles.

Veuillez agréer, chère collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pierre Ouellet
Directeur de cabinet

p.j.

Cabinet du Revenu	Cabinet du MAPAQ	Cabinet du SAIC	Bureau de circonscription
3800, rue Marly, dépôt 6.2.5, 6 ^e étage	200, chemin Sainte-Foy, 12 ^e étage, Québec (Québec) G1R 4X6	875, Grande-Allée Est, 3 ^e étage Québec (Québec) G1R 4Y8	1287, 1 ^{er} Avenue, bureau 102 Saint-Georges (Québec) G5Y 2C2
Québec (Québec) G1X 4A5	Téléphone : 418 380-2525	Téléphone : 418 646-5950	Téléphone : 418 226-4570
Téléphone : 418 652-6835	Télcopieur : 418 380-2184	Télcopieur : 418 528-0981	Télcopieur : 418 227-9664

DATE : 26 avril 2010

OBJET : Dépôt de pétition
M. Émilien Pelletier, député de Saint-Hyacinthe

Le 19 novembre 2009, le gouvernement du Québec rendait public le plan de redressement des interventions gouvernementales en matière de gestion des risques agricoles, s'inspirant non seulement des rapports de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ), mais également des travaux du Comité d'orientation bipartite État-Union des producteurs agricoles (UPA).

Au total, c'est 650 M\$ par an que le gouvernement du Québec allouera au redressement des interventions en gestion des risques agricoles. En effet, avec ce plan, le budget annuel de La Financière agricole du Québec, pour les cinq prochaines années, sera de 630 M\$, soit plus que le double du budget initial.

À ce plan, s'ajoute une enveloppe annuelle de 20 millions de dollars sur cinq ans, allouée au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation afin de mettre en place des mesures d'adaptations pour les entreprises qui seront touchées par les modifications à l'ASRA, de même que des mesures de soutien à la multifonctionnalité.

En maintenant un régime de soutien basé sur les coûts de production, le gouvernement a répondu favorablement aux demandes des producteurs agricoles.

Les objectifs poursuivis par le plan sont d'améliorer la performance des entreprises, d'accroître le soutien aux secteurs en émergence, de favoriser la diversification de l'agriculture, et ce, tout en supportant l'adaptation des entreprises. C'est dans le sens de ces orientations que le gouvernement compte poursuivre la mise en œuvre du Plan de redressement.

Le gouvernement agit de façon responsable envers les producteurs qui ont pris des décisions d'affaires sur la base des programmes existants et démontre sa volonté d'assurer et de bâtir l'avenir de l'agriculture du Québec. Le plan de redressement constitue le plus important engagement pris par une province en matière de gestion des risques agricoles.



ROBERT DUTIL